Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260310-050326DELIB3-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

## DU 5 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six le cinq mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

**ÉTAIENT PRESENTS :**
M. Philippe DAULY, Maire.
Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel OLÉRON, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

**ÉTAIENT ABSENTS :** M. Jean-Baptiste CORDON, Mme Élise LEROY, M Michel LEFEUVRE, Mme Sabrina VOISIN.

Mme Lydie RAMEZ donne procuration à M Yves BRUNET.

Secrétaire de séance : M Yves BRUNET.

---

## Délibération 3 SUBVENTION ÉCOLE

## année 2026

Une subvention annuelle sera versée cette année à L'OCCE 22, 1 rue Jules Ferry 22130 Bourseul pour l'éveil culturel et le transport scolaire.

Monsieur le Maire propose que celle-ci soit réévaluée à partir de l'année 2026.

La subvention éveil culturel passe de 23 € à 26 € par enfant soit 3 302.00 € (127 enfants X 26 €).

La subvention fourniture scolaire passe de 48 à 52 € par enfant soit 6 604 € (127 enfants X 52 €)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte de verser la subvention.

Fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

Secrétaire de séance
M Yves BRUNET

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 9 3 2026

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor